

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent),
Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN
Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à
Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

**10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boisseuil et le Syndicat
Energies Haute-Vienne concernant la modification du réseau d'éclairage public rue de la Tour.**

Dans le cadre des travaux de création d'un cheminement piéton par Limoges Métropole le long de la rue de la
Tour, il est nécessaire de procéder au déplacement de cinq candélabres présents dans l'emprise du chemin.

La commune profitera également de ces travaux pour moderniser les candélabres, le câble d'alimentation sera
changé sur les 250 mètres concernés, les lampadaires seront déposés et remplacés par des mâts munis de lanternes
à Led afin de réaliser des économies d'énergie.

La commune étant propriétaire du réseau d'éclairage public et afin de pouvoir permettre la réalisation des travaux
sur son réseau, il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat Energies Haute-Vienne concernant la
modernisation des lanternes.

Un devis a été établi par le SEHV pour un montant s'élevant à 2 427,89 € HT soit 2 913,47 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SEHV ainsi que tout document devant
intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de
Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

